

FORMULAIRE A REMPLIR



Je soussigné(e) Madame, Monsieur:

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Né(e) le : __/__/____ à _____

Domicilié(e) à : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Demande à obtenir des pièces de mon dossier médical

Demande à obtenir des pièces du dossier médical au nom de :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____

En qualité de tuteur : _____

Pour les services suivants :

1. _____ Date : __/__/____

2. _____ Date : __/__/____

3. _____ Date : __/__/____

Merci de nous adresser :

Un justificatif de votre identité (CNI...)

Un justificatif de votre qualité de tuteur

Je souhaite :

Recevoir le dossier par lettre recommandée (tarif au poids en vigueur)

Récupérer le dossier à la direction (vous serez prévenu de sa disponibilité)

Consulter le dossier sur place avec un médecin

Date: __/__/____

Signature:



CONTACTEZ NOUS

Centre Hospitalier de Sens
Direction de la Relation Usagers
1, Avenue Pierre de Coubertin
89108 SENS Cedex
03.86.86.10.17
usagers@ch-sens.fr



ACCÈS A VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Centre Hospitalier de Sens

MODE D'EMPLOI



Consultation de son dossier

Le demandeur a le choix de consulter les documents soit:

- Sur place en présence d'un médecin
- D'obtenir une copie avec un envoi recommandé à ses frais au domicile ou en venant le chercher à la direction.

Pour venir récupérer votre dossier sur place, la direction de la relation usagers vous contactera pour vous prévenir de la disponibilité de votre dossier médical.

Consultation sur place

Il faut contacter la direction de la relation usagers qui organisera un rendez-vous avec un médecin pour consulter le dossier médical.

Vous viendrez munis de votre justificatif d'identité.

Délai de mise à disposition

Dès réception du courrier, prévoyez:

- Un délai de **8 jours** si la prise en charge remonte à moins de 5 ans
- Un délai de **2 mois** si la prise en charge remonte à plus de 5 ans

Justificatifs à fournir

- Votre justificatif d'identité (Carte d'identité, passeport...)
- Votre justificatif de qualité de tuteur (Jugement de tutelle, décision de justice...)

Coût du dossier médical

Les photocopies du dossier sont réalisées gratuitement conformément à l'art 12.5 du RGPD.

Les frais d'envoi postaux en recommandés sont payants au tarif en vigueur et selon le poids.

Une facture vous sera adressée sur laquelle les modalités de paiement vous seront indiquées.

Conservation du dossier

- 10 ans** après l'âge de la majorité de l'enfant
- 20 ans** à compter du dernier passage du patient dans l'établissement (Consultations et/ou hospitalisations)

Les délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement ou de professionnels de santé à raison de leurs interventions au sein de l'établissement.



QUESTIONS/REPONSES

Puis-je demander les documents originaux?

Non, des photocopies vous seront remises.

Je consulte mon dossier médical à l'hôpital, puis-je avoir des photocopies?

Oui, et elles seront réalisées gracieusement.

Mon médecin traitant peut-il demander mon dossier?

Oui, si vous désignez par écrit ce médecin comme destinataire de votre dossier médical .

Puis-je recevoir mon dossier par internet ?

Non, pour des raisons de confidentialité. Les documents sont remis sur support papier ou sous forme numérique si le dossier est informatisé.

Mon parent est inconscient, puis-je avoir accès à son dossier ?

Non, mais si vous le souhaitez l'équipe de soins peut vous donner des renseignements à l'oral.

Je suis sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, mon curateur peut-il avoir accès à mon dossier ?

Non, votre curateur ne peut pas avoir accès à votre dossier. Idem si vous êtes sous sauvegarde de justice.

De quoi est constitué réellement mon dossier médical ?

D'informations communicables au demandeur : résultats d'examens, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, protocoles et prescriptions thérapeutiques, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé. Des informations non communicables au demandeur: celles recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique, ou celles concernant un tel tiers.